

La loi n°2022-1588 portant mesures relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi fait évoluer la procédure relative à la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2023.

Simplification de la procédure, sécurisation des parcours et modernisation du dispositif sont autant de changements à venir.

La VAE connaît donc actuellement une restructuration complète et propose désormais un parcours candidat renforcé et modernisé. Ce changement en profondeur interroge. Tous les diplômés sont-ils concernés ? Comment cette restructuration impacte-t-elle les différents acteurs impliqués jusqu'alors (candidats, accompagnateurs VAE, certificateurs...) ? Comment faire pour entreprendre une VAE aujourd'hui ?

Rendez-vous avec différents partenaires le **12 décembre** pour faire un focus sur les évolutions du dispositif et leurs impacts sur vos pratiques.

Public cible

Acteurs de la VAE, l'orientation, la formation, l'emploi et l'insertion, organismes de formation.

Objectif

- Se repérer dans cette nouvelle formule de VAE
- Comprendre l'enjeu et le rôle des acteurs impliqués

Programme

- Le contexte de la réforme, la REVA en quelques mots
- La réforme de la VAE et ses principes généraux
- Le nouveau service public de la VAE et le portail France VAE
- Zoom sur la fonction d'architecte de parcours
- Temps d'échanges**
- Modalités d'application dans un parcours VAE pour les valideurs et certificateurs
- Financement de la VAE
- La VAE inversée
- Temps d'échanges**

Intervenants :

- Olivier GERARD : Chef de projet - Ministère du travail - Préfigurateur du Service Public de la VAE – France VAE
- Valideurs/certificateurs/ financeurs
- Animation : AGEFMA



Déroulé de l'évènement : En ligne

Date / horaire : 12 décembre 2023 de 9h à 11h

Durée : 2 h

 [Inscrivez-vous ici](#)

Accessibilité/Situation de handicap :

Contactez AGEFMA dès l'inscription par mail ou par téléphone, pour tous besoins spécifiques de compensation
vae.martinique@agefma.fr - Tél : 0596 71 19 23 ou 0696 05 84 10